

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

L'OSUC est éligible à percevoir la taxe d'apprentissage, vous pouvez choisir d'utiliser le solde de la taxe d'apprentissage de 13%

La procédure à suivre :

Vous pouvez dès à présent effectuer votre versement en mentionnant dans le libellé du virement ou le document joint à votre chèque "TA2022 code UAI 0451688R" :

- soit par virement, RIB transmis à la demande ou sur le site de l'OSUC
- soit par chèque libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Université d'Orléans et adressé à l'OSUC :

OSUC - 1A rue de la Ferrollerie - 45071 Orléans Cedex 2.

L'Université d'Orléans produira un reçu du montant versé et de la date de versement, document de preuve fiscale. Le versement du solde de la taxe d'apprentissage ("barème") doit être effectué avant le 31 mai 2022.



OSUC - Université d'Orléans - 1A rue de la Férollerie - 45071 Orléans cedex 2
02 38 49 49 45 - direction.osuc@univ-orleans.fr



Retrouvez toutes les informations :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/osuc>
Rubrique : entreprises

Université
d'ORLÉANS



Observatoire
des Sciences de
l'Univers en
région Centre -
Val de Loire

PARTICIPEZ à notre développement



TAXE APPRENTISSAGE

2022

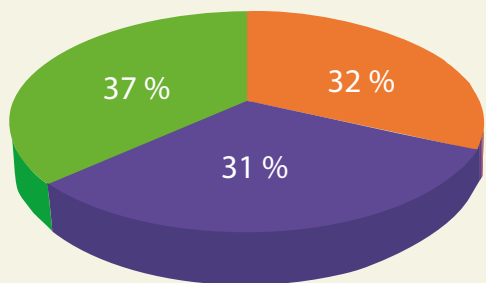


L'OSUC : une formation d'excellence

L'OSUC propose des formations de niveau licence, master et doctorat couvrant un large spectre de finalités appliquées : gestion des **ressources minérales et énergétiques**, exploitation des **géomatériaux, stockage géologique**, gestion des **ressources en eau**, valorisation des **milieux naturels**, caractérisation et **remédiation des pollutions**, suivi de la **qualité de l'air, instrumentation et exploration spatiale**.

Nos formations font une large place au **terrain**, à l'**expérimentation** et aux **méthodes d'analyse**. Elles sont ouvertes à l'international, à la valorisation des acquis de l'expérience (**VAE**) et peuvent être dispensées dans le cadre d'un parcours de formation continue.

Grâce au versement d'une fraction de votre taxe d'apprentissage, vous apportez à l'OSUC un soutien indispensable au fonctionnement et au développement de ses formations.



Affectation des ressources de la taxe d'apprentissage en 2021

- Environnement numérique Informatique
- Équipements pédagogiques
- Soutien aux stages d'applications sur le terrain

Deux licences :

Licence Sciences de la Terre

Licence Professionnelle Forêts, Gestion et préservation de la ressource en eau

en partenariat avec Le Lycée Le Chesnoy les Barres.



Deux masters :

Master Sciences de la Terre et des Planètes - Environnement

Deux parcours Type :

- Géoressources, Géomatériaux et Géodynamique (G³)
- Géochimie et Géomatique de l'Environnement (Geo²ENV)

Master Risques & Environnement

Deux parcours Type :

- Chimie, Pollution, Risques, Environnement (CPRE)
- Véhicules et Systèmes Energétiques Durables (VSED)



L'OSUC EN QUELQUES CHIFFRES

- 200 étudiants dont :
 - 60 étudiants en Licence et Master
 - 35 doctorants
- 45 enseignants-chercheurs
- 100 intervenants du milieu professionnel

NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021

- Acquisition de matériel pédagogique
- Soutien à l'organisation d'enseignements sur le terrain
- Ouverture en février 2021 de la salle FABLAB (dédiée aux nouvelles technologies)

PARDI NOS PROJETS...

- Enseignement géologie virtuelle en réalité augmentée
- Lithologie virtuelle : géologie de terrain en réalité augmentée